Conseil Général
Haut-Rhin

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 20 février 2009

Service instructeur
Service du Développement économique
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2009-3-2-8

Service consulté

GUICHET UNIQUE "ARTISANAT"

Résumé : Dans le cadre du dispositif de guichet unique "artisanat", il est proposé d'attribuer un montant total de 82 004 € en faveur de 13 dossiers de créations d'entreprises artisanales.

La Région Alsace et les deux Départements alsaciens ont mis en place un guichet unique régional de politique d'aide à l'artisanat pour coordonner l'offre et accompagner l'entreprise artisanale lors de la création ou de la reprise d'activités. Ce nouveau dispositif mis en œuvre depuis le 1er octobre 2007 simplifie les démarches des porteurs de projets, tout en maintenant la présence des départements qui continuent à notifier leur intervention auprès des entreprises concernées.

L'entreprise est amenée à traduire sa demande dans le cadre d'un projet stratégique global qui doit comporter plusieurs axes de développement (investissements, innovation, embauches, formation, développement...).

Chaque demande est accompagnée d'une définition des objectifs à moyen terme et des moyens nécessaires pour les atteindre avec l'élaboration d'un programme pluriannuel constitué de plusieurs étapes successives.

Dans le cadre de ce nouveau dispositif, 13 dossiers de créations d'entreprises artisanales ont été transmis par la Région au Département du Haut-Rhin.

Vous trouverez en annexe 1 le tableau détaillé de ces propositions qui vous sont soumises pour approbation et en annexe 2 le rappel des principaux éléments de ce nouveau dispositif.

La dépense correspondante soit 82 004 € est à prélever sur le programme F223 « Installation de jeunes artisans » chapitre 204, nature 2042, fonction 93, opération 2009 F223 9999 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER

Guichet Unique "Artisanat"

Commission Permanente du 20 février 2009

Annexe 1

Identité du demandeur et raison sociale de l'entreprise	Localisation du projet	Description de l'activité	Montant des investissements retenus (HT) en €	Taux	Montant accordé en € par la Région	Taux	Proposition de la Commission en €
AFFRE Olivier SARL TAXI DE LA LARGUE	4 rue de Friesen 68580 LARGITZEN	création d'une activité de taxi	15 270	20%	3 054	15%	2 290
BARNABE Christophe EURL CHRIS PAYSAGE	4 rue de Romagny 68210 VALDIEU LUTHRAN	création d'une entreprise spécialisée dans l'aménagement paysager	27 000	20%	5 400	15%	4 050
BEAUX Raphaël PODIUM	21 rue des Tanneurs 68100 MULHOUSE	création d'un salon de coiffure	56 640	20%	11 328	15%	plafonné à 8 000
BERRET Guy S'LANDBROT SARL	11 route de Bâle 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	création d'une boulangerie-pâtisserie	228 805	20%	45 761	15%	plafonné à 8 000
DE SOUSA Manuella GUITTARD Stéphanie	57 avenue d'Altkirch 68100 MULHOUSE	reprise d'un salon de coiffure	13 380	20%	2 676	15%	2007 (sous réserve du suivi du stage approfondi en gestion)
DIETSCH Daniel DI-ELECTR'EAU	4 rue de la Largue 68720 SPECHBACH-LE-BAS	création d'une entreprise spécialisée dans l'installation sanitaire, électrique et pour la récupération d'eau	28 345	20%	5 669	15%	4 252
HODEL Claude AVENIR BOIS ENERGIE EI	1 rue de Village Neuf 68128 ROSENAU	création d'une entreprise spécialisée dans le sciage et le rabotage du bois	49 573	20%	9 915	15%	7 436

Guichet Unique "Artisanat"
Commission Permanente du 20 février 2009

Identité du demandeur et raison sociale de l'entreprise	Localisation du projet	Description de l'activité	Montant des investissements retenus (HT) en €	Taux	Montant accordé en € par la Région	Taux	Proposition de la Commission en €
JEANNIN Jérémie DES GATEAUX ET DU PAIN	30 rue de Richwiller 68120 PFASTATT	reprise d'une boulangerie-pâtisserie	149 450	20%	29 890	15%	plafonné à 12 000
KOPF Caroline BOUCHERIE DES ARCADES	1A Place de Gaulle 68120 RICHWILLER	création d'une boucherie-charcuterie	27 532	20%	5 506	15%	4 130
KORN Romain WORMS Nicolas K8W SARL	27c rue Acker 68124 LOGELBACH	création d'une entreprise spécialisée dans les travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	12 259	20%	2 452	15%	1 839
VALS Jérôme BOULANGERIE VALS	32 rue de la 1ère Armée Française 68790 MORSCHWILLER-LE-BAS	reprise d'une boulangerie-pâtisserie	158 086	20%	31 617	15%	plafonné à 12 000
WENDE Yvan CUISINES ET CREATIONS	3 rue du Baechle 68140 SOULTZEREN	création d'une entreprise spécialisée dans la vente et la pose de cuisines et meubles de salles de bains	53 973	20%	10 795	15%	plafonné à 8 000
WUHRLIN Valérie SUBLIME ELEGANCE EURL	17 rue de Habsheim 68400 RIEDISHEIM	création d'un salon de coiffure	65 263	20%	13 053	15%	plafonné à 8 000
			Total		**177 116**		**82 004**

Guichet Unique "Artisanat"

Commission Permanente du 20 février 2009

Identité du demandeur et raison sociale de l'entreprise	Localisation du projet	Description de l'activité	Montant des investissements retenus (HT) en €	Taux	Montant accordé en € par la Région	Taux	Proposition de la Commission en €

Annexe 2

Contenu et principales dispositions du nouveau dispositif d'aides aux artisans :

Les principaux éléments du dispositif sont les suivants :

Nature de l'aide :

L'intervention spécifique des Départements complète le nouveau dispositif régional GRACE (Gamme Régionale d'Accompagnement à la Création d'Entreprises) qui prévoit de soutenir les projets de créations et de reprises d'entreprises, ceux développés dans les territoires prioritaires pour le développement régional et ceux qui s'inscrivent dans une priorité stratégique de la Région (filière ou pôle d'excellence régionale, internationalisation des entreprises, développement durable, économie solidaire ou innovation).

Bénéficiaires :

Entreprises artisanales immatriculées à la CMA depuis moins d'un an, de moins de 250 salariés, n'appartenant pas à plus de 25 % à un groupe dont l'effectif global consolidé est supérieur à 250 personnes.

Investissements éligibles :

- Investissements en matériel acquis neuf,
- Matériel d'occasion : pris en compte uniquement en cas de reprise d'entreprise,
- Aménagements commerciaux liés à l'activité artisanale,
- Véhicules à usage exclusivement utilitaire,
- Véhicules de tournées dans la branche alimentation : neufs ou d'occasion en cas de reprise uniquement lorsque ces véhicules ne peuvent être subventionnés par ailleurs, notamment par les fonds départementaux prévus par l'Etat pour financer des actions d'adaptation du commerce en milieu rural.

Seuil d'investissements minimum : 12 500 € ou plus de 20 % du chiffre d'affaires de l'entreprise en cas de reprise.

Conditions particulières

- qualification professionnelle suffisante ou suivi d'un stage de qualité insertion de 105 heures afin de maintenir et de garantir la pérennité des projets,

- exercer pendant au moins trois ans son activité dans le Département,

- ne pas avoir été gérant ou actionnaire dans une précédente entreprise ayant fait faillite et ayant bénéficié de fonds publics,

- crédit-bail accepté uniquement pour les investissements liés au matériel.

Montants des aides :

Le plafond de l'aide publique globale a été fixé à 40 % du montant HT des investissements éligibles dans la limite de 200 000 € par période de trois ans selon le règlement d'exemption des minimis.

Dans tous les cas, l'aide ne pourra dépasser le niveau des fonds propres de l'entreprise, le double de ceux-ci lorsqu'il s'agit d'une TPE.

- *Région :*

Les subventions peuvent atteindre 30 % du montant HT des investissements éligibles.

Base : 15 % de l'assiette éligible
Lorsque le projet s'inscrit dans l'une des priorités régionales (filière ou pôle d'excellence régional, internationalisation des entreprises, développement durable, économie solidaire ou innovation) : + 10 %
Z.P.R.D.T. (Zone Prioritaire Régionale de Développement du Territoire) ou T.P.E. : + 5 %

- *Département du Haut-Rhin :*

15 % du montant HT des investissements éligibles avec un plafond maximal d'aide de 8 000 € en cas de création et de 12 000 € en cas de reprise.

Modalités de paiement :

- *Région :*

Sur présentation d'états récapitulatifs de dépenses certifiés par le chef d'entreprise et son comptable et des pièces justificatives de la réalisation des investissements prévus.

- *Département du Haut-Rhin :*

  - 50 % à la décision
  - 50 % sur présentation de la totalité des pièces justificatives prises en compte par les services de la Région pour le versement de l'aide régionale.

Développement Economique, Universitaire et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 20 FÉVRIER 2009

Prime à l'installation des artisans
PROGRAMME 2009

N° Dossier	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PIA04556	**AVENIR BOIS ENERGIE EI** Guichet unique artisanat	49 573,00	15%	7 436,00
PIA04550	**BEAUX RAPHAEL SARL PODIUM** Guichet unique artisanat	56 640,00	15%	8 000,00
PIA04554	**BOUCHERIE DES ARCADES** Guichet unique artisanat	27 532,00	15%	4 130,00
PIA04552	**BOULANGERIE VALS EURL** Guichet unique artisanat	158 086,00	15%	12 000,00
PIA04547	**CUISINES ET CREATIONS** Guichet unique artisanat	53 973,00	15%	8 000,00
PIA04555	**DES GATEAUX ET DU PAIN** Guichet unique artisanat	149 450,00	15%	12 000,00
PIA04557	**DI-ELECTR'EAU** Guichet unique artisanat	28 345,00	15%	4 252,00
PIA04549	**EURL CHRIS PAYSAGE** Guichet unique artisanat	27 000,00	15%	4 050,00
PIA04553	**K8W SARL** Guichet unique artisanat	12 259,00	15%	1 839,00
PIA04558	**SALON DE COIFFURE TROISIEME ART** Guichet unique artisanat	13 380,00	15%	2 007,00
PIA04548	**SARL TAXI DE LA LARGUE** Guichet unique artisanat	15 270,00	15%	2 290,00
PIA04551	**S'LANDBROT SARL** Guichet unique artisanat	228 805,00	15%	8 000,00
PIA04546	**SUBLIME ELEGANCE EURL** Guichet unique artisanat	65 263,00	15%	8 000,00
			Total	82 004,00